

## **Quelques questions à propos du projet de centrale hydroélectrique sur le ruisseau de Gavet.**

On a beau avoir vu beaucoup de choses étonnantes dans la petite hydraulique, il est difficile de trouver un dossier bâti sur une telle absence d'étude hydrologique. Certes le Rif Garcin est proche du ruisseau de Gavet mais leurs alimentations sont quand même nettement différentes, les orientations de leur bassin versant sont à l'opposé et l'altitude des prises d'eau différentes (la Basse Montagne est situé 300 m plus haut que la prise d'eau prévue sur le ruisseau de Gavet). Les données de départ elles mêmes (débits du Rif Garcin durant l'hiver 2013-2014) sont quand même peu significatives du régime du cours d'eau. Tout cela est expédié sur une simple feuille A4 ce qui est quand même curieux pour une donnée essentielle à ce type de projet : circulez il n'y a rien à voir !

Autre sujet d'étonnement, les estimations des  $QMNA_5$  et  $QMNA_2$  données sans aucune discussion critique et indiquées comme largement inférieures au dixième du module tel qu'il est estimé par le pétitionnaire alors que dans les Alpes du Nord c'est plutôt la situation inverse que l'on rencontre sauf pour les bassins de haute altitude alimentés par des glaciers.

Une curiosité : le fort suréquipement de l'aménagement proposé (1,8 fois le module mais c'est apparemment l'option de dimensionnement habituellement choisie par le groupe Quadran) comme si on voulait vraiment se rattraper sur les périodes de fortes eaux de ce que l'on ne trouverait pas en moyenne : on ne sait jamais effectivement !

Du fait de cet important suréquipement, le projet Quadran est un projet certainement cher par rapport au projet qui avait envisagé par GEG sur le même site (voir tableau infra), projet écarté par la Commune de Livert-et-Gavet sans doute parce que les promesses financières en étaient moins attirantes ? On notera que la concurrence à ces deux projets n'a pas joué au cours de la procédure d'appel d'offre national dont le projet Quadran a été le lauréat, mais sur des critères strictement financiers et locaux. En tout cas le public n'a pas été invité à exprimer son choix entre ces deux « variantes » au cours de la présente enquête publique.

Le surcout du projet Quadran, consécutif à son suréquipement, constitue autant de dépenses inutiles pour un projet mal dimensionné qui ne trouve sa rentabilité (?) que par l'effet des tarifs surfacturés (85 € par MWh) résultant des appels d'offre petite hydraulique. Un bon dossier en vérité s'il fallait une preuve de l'escroquerie organisée par Mme Ségolène Royal à travers ces appels d'offre et de l'absence de tout contrôle sérieux de la CRE dont c'est pourtant le rôle.

Le détour fait par la conduite forcée à hauteur de la grange Achard et des surcouts que cela a entraîné mériterait également une petite explication pour le lecteur non averti ...

Le tableau donné ci-dessous illustre la spécificité du projet Quadran par rapport à ce qu'aurait pu être le projet GEG. Comment peut-on expliquer de pareilles différences sur un site quasi identique et alors même que ma connaissance des débits par les deux protagonistes était identique et d'ailleurs proche de zéro ?

	Projet GEG	Projet Quadran
Module du ruisseau de Gavet estimé à la prise d'eau:	0,320 m <sup>3</sup> /s	0,300m <sup>3</sup> /s
Niveau normal d'exploitation (au module)		1233,15m NGF
Cote de restitution au ruisseau de Gavet		446,00m NGF
Hauteur de chute brute	770 m	(1233,15 - 446,00) = 787,15m
Débit maximum prélevé	0,318 m <sup>3</sup> /s ( équipement au module)	0,550 m <sup>3</sup> /s (1,8 fois le module)
Puissance Maximale Brute	2400 kW	4247 kW
Puissance installée	1750 kW	3100 kW
Débit réservé	32 l/s (M/10)	37 l/s puis 30l/s (M/10) 37 l/s tant que le captage d'eau potable situé dans le TCC sera fonctionnel. Une fois qu'il ne sera plus opérationnel, le débit réservé sera ramené à 30 l/s (10% du module).
Production d'énergie théorique escomptée par an	7500000 kWh	9500000 kWh

A noter que le chiffre de la production avancée par Quadran est un chiffre contractuel du contrat de complément de rémunération issu de l'appel d'offre ... que se passera-t-il si cette production n'est pas au rendez-vous ? Compte tenu des variations naturelles interannuelles de production et de la dérive climatique, quelle sera la méthode suivie pour indiquer si cette production est atteinte ou non ? Qu'advient-il des revenus promis à la commune ?

Ce projet, qui n'utilise fort heureusement pas un site de forte sensibilité environnementale, est une parfaite illustration des errements de la politique hydroélectrique suivie avec obstination par notre pays depuis dix ans où l'on subventionne fort cher des petites installations telle que celle qui nous est soumise aujourd'hui alors que plusieurs centaines de concessions attendent leur adaptation à la transition énergétique accompagnée d'un intérêt énergétique sans commune mesure avec celui qu'aura la multiplication des petites installations qui nous est promise.

Jacques Pulou  
16 rue Chateaubriand  
38100 Grenoble